

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2976

objet : **Nettoyage de biens immobiliers - Secteur Centre - Lot n° 3 - Avenant de substitution**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par courrier en date du 3 février 2005, la Communauté urbaine a été informée de la fusion par voie d'absorption de la société GMS par la Société industrielle d'entretien et de service (Sies)-GOM propreté.

La société GMS est titulaire du marché à bons de commande n° 050261G, lot n° 3 - nettoyage de biens immobiliers secteur centre.

Il conviendrait donc d'établir un avenant de substitution destiné à transférer à l'entreprise Sies-GOM propreté le marché à bons de commande précité.

L'avenant prendra effet dès sa notification à l'entreprise ;

Vu ledit avenant de substitution ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant de substitution destiné à transférer à l'entreprise Sies-GOM propreté le marché à bons de commande n° 050261G, lot n° 3 - nettoyage de biens immobiliers secteur centre ainsi qu'à accomplir tous les actes afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,